



PROJET DE RÈGLEMENT PR25-06

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT,
AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

1. L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Marcil, maire suppléant

Olivier Pelletier, Greffier

Annexe A



Direction de génie
des transports
1195 rue de la Vérité, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 2Y6
Téléphone: 514 393-3100
Téléfax: 514 393-3101

Classé par Abdelmalik Racheq, Technicien en génie civil	
Approuvé par Robert Davis, ING.	
Échelle N/A	
Date 13 JUIN 2024	

Projet IMPLANTATION DES LIMITATIONS DE VITESSE	
Titre MODIFICATION DE VITESSE DE 70Km/h à 60km/h SUR BOUL. HENRI-BOURASSA DIRECTION EST	

N°	Description	Pré	Date

LÉGENDE

- 30 Km/h
- 40 Km/h
- 50 Km/h
- 60 Km/h
- 70 Km/h
- Chemin de fer
- Route privée / Ruelle